


MEDIAPART
Discriminations

Enfants visés par des tirs en Haute-Loire : le racisme que les policiers n'ont pas voulu voir

Le père d'un enfant visé dimanche 19 avril par un retraité armé affirme que les injures racistes proférées par le tireur ont disparu de sa déposition et de celle de son fils. Le parquet dit « faire le point » avec le commissariat sur un éventuel refus de transcription et un dépôt de plainte entravé.

Nicolas Cheviron

27 avril 2026 à 19h28

Vous voulez vous désintoxiquer du racisme, mieux le comprendre et vous en libérer ?

Inscrivez-vous à la « [Lettre antiraciste](#) » pour recevoir notre newsletter un jeudi sur deux.

Espaly-Saint-Marcel (Haute-Loire).– Des policiers ont-ils tenté de passer sous silence le caractère raciste de l'agression dont ont été victimes des enfants du petit quartier populaire de l'Arbousset, à Espaly-Saint-Marcel (Haute-Loire), quand un retraité a fait feu dans leur direction ? Le père d'un enfant visé dénonce une retranscription incomplète de sa déposition et de celle de son fils au commissariat du Puy-en-Velay.

Dimanche 19 avril, à 15 heures, excédé par les bruits que faisait la bande de gamins à proximité de ses fenêtres, Michel V., 64 ans, a pris sa carabine à plomb et tiré vers le groupe, qui jouait au football. Selon plusieurs témoignages recueillis par *Mediapart*, il a également proféré des insultes racistes contre certains enfants, un fait dont il serait coutumier.

L'individu a passé une nuit en garde à vue, avant d'être relâché avec une convocation au tribunal pour violences avec arme. Le parquet du tribunal de justice du Puy-en-Velay n'a cependant pas reconnu la circonstance aggravante du caractère raciste de l'attaque, expliquant dans un communiqué qu'aucune plainte reçue ou

témoignage recueilli n'a « *fait état de propos à caractère raciste* ».



© Photomontage Mediapart avec documents

Le père d'un enfant de 10 ans visé par le tireur assure pourtant avoir insisté sur ce fait lors du dépôt de sa plainte, le jour de l'incident. « *Les injures raciales ont été mentionnées à l'officier aussi bien par moi que par mon fils, déclare Noureddine Ezbiti à *Mediapart*. Le monsieur a proféré des insultes racistes comme "Dehors sales nègres" et "Sales Arabes".* »

Ce n'est que trois jours plus tard, mercredi, que le chauffeur routier se rend compte que ses propos n'ont pas été intégralement retranscrits. « *J'ai été alerté par le MRAP [Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples – ndlr] et SOS Racisme, indique-t-il. J'ai relu ma déposition à tête reposée et j'ai remarqué que les propos à caractère raciste n'ont pas été marqués.* »

Des difficultés pour porter plainte une seconde fois

Noureddine Ezbiti se rend donc au commissariat du Puy-en-Velay, chargé du dossier, pour compléter sa plainte et demander pourquoi ses propos ont été tronqués. « *Là-bas, on m'a dit que ce n'était pas la peine, que l'affaire était déjà partie au tribunal et que la personne avait reconnu les faits* », explique-t-il.

Il sera rappelé un peu plus tard dans la journée et invité à déposer à nouveau, après intervention auprès des services du procureur, alerté par SOS Racisme. « *Ils ont bouclé l'enquête en un jour et transmis le dossier au*

tribunal, de sorte qu'on ne peut pas faire de complément de plainte, commente Clara, salariée de SOS Racisme, qui précise que le procureur a appelé le commissariat après que son organisation a pointé un « refus de plainte systématique » pratiqué par les policiers.

Le commissariat du Puy-en-Velay, interrogé sur le déroulé des faits dès la semaine passée, a renvoyé *Mediapart* vers le parquet. Ce dernier a finalement ouvert une deuxième enquête, mercredi après-midi, pour injure publique en raison de l'origine, l'ethnie, la nation, la race ou la religion. Interrogé par *Mediapart*, le procureur, Antoine Jocteur-Monrozier, précise que cette nouvelle procédure « *vise non seulement les propos tenus le dimanche 19 avril mais également les propos qui auraient pu être tenus publiquement par l'intéressé dans les dernières semaines »*.

« S'agissant d'un éventuel refus de retranscription, nous sommes en train de faire le point avec le commissariat pour identifier ce qui a pu se passer lors du dépôt de plainte, souligne le magistrat. En toute hypothèse, ni

l'officier de police judiciaire en charge de l'enquête [qui est donc différent du policier qui a reçu la plainte – ndlr] ni le parquet n'en ont eu connaissance au moment de la garde à vue initiale. »

Quant au refus de prendre une nouvelle plainte, le procureur confirme avoir « *demandé le 22 avril au commissariat de prendre toutes les plaintes des personnes qui se présenteraient pour déposer plainte au sujet de ces faits »*. « *Il semble qu'une ou deux difficultés soient intervenues »*, convient-il. C'est à présent le tribunal qui décidera si les deux dossiers – les violences avec arme et les injures racistes – peuvent et doivent être joints.

Samedi, une manifestation de soutien aux habitant·es du quartier de l'Arbousset et de dénonciation du racisme a rassemblé quelque 300 personnes, selon la presse locale. L'audience pour les faits de violences avec arme est fixée au 7 juillet.

Nicolas Cheviron